

FORMULAIRE d'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2)

(cocher la case correspondant à votre demande)

- ☒ **une évaluation des incidences simplifiée**
☐ **une évaluation préliminaire d'un projet**



Pour quoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

L'évaluation des incidences
est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000**
dès la conception du plan ou projet.

Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

Adresse :

Commune et département :

Téléphone :

Email :

Nom du projet :

.....

Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) : CHATEAUVERT

PRÉAMBULE

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, de manifestations ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en œuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du code de l'environnement (CE)

La liste nationale (R414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée

☒ Mon projet relève d'une de ces listes*, vous devez continuer l'évaluation :

☐ Liste nationale : item n°

☒ Liste locale 1 : item n°25

☐ Liste locale 2 : item n°

☒ J'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000

- FR9301626 "Val d'Argens" (partie amont)
- FR
- FR

*Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-reference-et-listes-locales_a7711.html (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000 > Textes de référence et listes locales)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

plantation de signes

b. Motivation du projet

☐ économique ☐ social ☐ sécurité publique ☐ environnemental
☒ autres (préciser) : Agricole

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : CHATEAUVERT N° Département : 83
adresse :
Lieu-dit :
parcelles cadastrales : D.0113

■ En site(s) Natura 2000

- FR9301626 "Val d'Argens"
- FR93
- FR93

☐ Hors site(s) Natura 2000

indiquer à quelle distance du site (en mètres ou kilomètres)

à (m ou km) du site n° FR93
à (m ou km) du site n° FR93

Voir dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000" à la fin de ce formulaire

d. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation/de la manifestation (siconnue)

.....19 486.....(m²)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) (m)

- Emprises en phase chantier.....19 486..... (m²)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

.....NUL.....
.....
.....
.....
.....
.....

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue.....2...2...mois..... (jours, mois)

ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☒ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue..... (de tel mois à tel mois)
ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Été

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre (préciser) :

1 fois .

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).
Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Intervention sur le milieu naturel :

- Coupes des arbres et arbustes manuellement et mécaniquement
- Les rémanents seront broyés ? évacués ? brûlés ?
- Dessouchages mécaniques
- Préparation de sol (ripage et labour afin d'extraire les racines et pierres enfouies)
- Les racines seront ?
- Les pierres seront ?
- Apports de fumures biologiques ?
- Plantations de vignes

g. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet en euros (€) et toute taxe comprise (TTC).

Coût global du projet en chiffres (TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| ☐ < à 5 000 € TTC | ☐ de 20 000 € à 100 000 € TTC |
| ☐ de 5 000 à 20 000 € TTC | ☐ > à 100 000 € TTC |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Nature du chantier ou du projet

- ☐ Travaux en falaise
- ☒ Nécessité élagage, coupe d'arbres
- ☐ Pistes de chantier, circulation, aires de stationnement de véhicules
- ☐ Stockage engins et matériaux
- ☐ Base de vie et locaux de chantier (groupe électrogène, produits, ...)
- ☒ Travaux de terrassement, remblais, déblais

Impact sur les ressources

- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
 - ☐ Prélèvement d'eau
 - ☒ Prélèvement de matériaux (bois, granulats, blocs de pierre, ...)
 - ☒ Prélèvement de terres (substrat, décapage de sol, stockage de terres végétales, ...)

Prélèvement d'autres ressources naturelles (à préciser)

.....

Impact sur les espaces et les espèces

- ☒ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Piétinements

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

- ☒ Poussières
 - ☒ Bruits
 - ☒ Vibrations
 - ☐ Travaux nocturnes
 - ☒ Travaux diurnes
 - ☐ Nécessité éclairage chantier
 - ☐ Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)
 - ☐ Actions de dépollution (extraction macro-déchets, ...)
 - ☐ Autres pollutions ou nuisances possibles (avant, pendant et après travaux)
-

Autres incidences possibles

.....

.....

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :
La zone d'influence est tamponnée 10 mètres autour du site d'étude dans sa partie ouest,
et constitue la zone dédiée au dépôt des rémanents de coupe

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie ou est limitrophe avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- ☐ Non => Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
- ☒ Oui => Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRE / FONCIÈRE / CONTRACTUELLE et INVENTAIRES PATRIMONIAUX :

Le projet est situé en :

- ☐ Réserve Naturelle Nationale :
- ☐ Réserve Naturelle Régionale :
- ☐ Parc National :
- ☐ Parc Naturel Régional :
- ☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope :
- ☐ Site classé :
- ☐ Site inscrit :
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection :
- ☒ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : Type II Vallon Sourn
- ☒ Plan national d'action (PNA) en faveur des espèces menacées
 - Aigle de Bonelli ■Vautour moine ◇Tortue d'Hermann ■Lézard Ocellé ◇Gypaète barbu ◇Petite Massette
- ☐ Réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique/ biosphère) :
- ☐ Site RAMSAR :
- ☐ Zone humide :
- ☐ Espaces naturels sensibles :
- ☒ Réservoir de biodiversité identifié au SRCE* : FR93RS495 Arrière-pays méditerranéen
- ☐ Corridor écologique identifié au SRCE :
- ☐ Réservoirs biologiques identifiés au SDAGE** :
- ☐ Zone de compensation :
- ☐ Site conservatoire littoral :
- ☐ Site conservatoire des espaces naturels :

* SRCE : schéma régional de cohérence écologique

** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☒ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☐ Cabanisation
- ☐ Construction non naturelle : Cabanon en pierre, apié en pierre
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro et l'angle des prises de vue sur la carte de localisation.

Photo 1 :

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

TABEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	☐ ☐ ☐ ☒ ☐	Garrigue calcicole (hors DHFF)
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :	☐ ☒ ☒ ☐ ☐	9340 : Matorral arborescent méso- méditerranéen à Chêne vert Enjeu de conservation fort sur le site Boisement de Pin d'Alep (hors DHFF)
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :	☐ ☒ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	À proximité 7220* (prioritaire) : Sources pétrifiantes avec formation de travertins Enjeu local de conservation : très fort
Milieux littoraux et marins	falaises et récifs grottes herbiers plages et bancs de sables lagunes autre :	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Autre type de milieu	(à compléter)	☐	

TABLEAU ESPÈCES FAUNE-FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles	Potentielle	1 point d'observation à 350 m Espèce protégée Déplacement dans les lisières boisées
	Lézard à deux raies	Potentielle	1 point d'observation à 500 m Espèce protégée Déplacement dans les lisières boisées
	Rainette méridionale	Potentielle	1 point d'observation à 190 m Espèce protégée Déplacement et hibernation
	Salamandre tachetée	Potentielle	1 point d'observation à 500 m Espèce protégée Déplacement, alimentation, hibernation
Crustacés		☐	
Insectes	Agrion de mercure	☐	DHFF annexe II, nombre inconnu, espèce de cours d'eau
		☐	
		☐	
Mammifères marins		☐	
		☐	
		☐	
Mammifères terrestres	Murin de Bechstein	Potentielle	DHFF annexe II et IV, nombre inconnu, utilisation pour déplacement, alimentation et reproduction
	Barbastelle d'Europe	Potentielle	DHFF annexe II et IV, nombre inconnu, utilisation pour déplacement, alimentation et reproduction
	Minioptère de Schreibers	Potentielle	DHFF annexe II et IV, nombre inconnu, utilisation pour alimentation
	Murin à oreilles échancrées	Potentielle	DHFF annexe II et IV, nombre inconnu, utilisation pour alimentation
	Grand rhinolophe	Potentielle	DHFF annexe II et IV, nombre inconnu, utilisation pour alimentation
	Petit rhinolophe	Potentielle	DHFF annexe II et IV, nombre inconnu, utilisation pour déplacement et alimentation
Oiseaux	Alouette lulu	Potentielle	1 point d'observation à 1000 m Directive Oiseau utilisation pour déplacement
	Engoulevent d'Europe	Potentielle	1 point d'observation à 900 m Directive Oiseau utilisation pour déplacement et l'alimentation
		☐	
Plantes		☐	
		☐	
		☐	
Poissons		☐	
		☐	
		☐	

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Destruction d'habitat et habitat d'espèces annexe II 9340 : Forêt à Quercus ilex et Quercus rotundifolia, par le défrichement de forêt sur une surface de 1,5 ha.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Perturbation non significative pour les chauves-souris, les coupes seront réalisées entre septembre et novembre, après la période de reproduction et avant la période d'hibernation.

Perturbation non significative pour les oiseaux, les coupes seront réalisées entre septembre et novembre, après la période de reproduction.

Perturbation non significative pour les reptiles et amphibiens en phase travaux (nombre indéterminé). Les travaux de terrassement seront réalisés entre décembre et février, en période diurne.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) :

Perturbations non significatives pour l'ensemble des espèces dans leurs fonctions vitales.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

Le projet n'aura pas d'incidence notable sur l'habitat et les espèces d'intérêts communautaires

■ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

La surface concernée du projet est faible au regard du massif boisé du domaine et espaces boisés aux alentours. Dégradation d'habitats et habitats d'espèces non significative compte tenu de la surface des travaux à l'échelle du site Natura 2000 et de la région PACA. Perturbations non significatives des espèces dans leurs fonctions vitales.

La parcelle se situe dans le prolongement de parcelles déjà exploitées en vignes.

Le secteur projet a été défini en concertation avec le chargé de mission du site Natura 2000.

Des mesures destinées à réduire les effets négatifs sur l'environnement seront mises en œuvre :

- Maintien des structures de déplacements (bande boisée) entre les parcelles de vignes
- Maintien des lisières entre les boisements et les parcelles de vignes
- Maintien de chênaies matures sur le domaine (îlots de vieillissement en lien avec PSG)
- Maintien des bandes enherbées dans les parcelles de vignes
- Création de bandes fleuries messicoles
- Gestion éco pastorale des bandes enherbées hors période de production

Nous nous engageons à signer une charte Natura 2000 sur le domaine afin de formaliser notre engagement en faveur de la préservation du site.

La création de milieux ouverts en culture biologique seront favorables à la faune (insectes, oiseaux, chauves-souris) et à la flore (plantes messicoles, flore endémique spontanée).

- ☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Nom du maître d'ouvrage :

et Signature

Le (date) :